

# CORRIGE

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

	* Le travail est un facteur fort de <u>l'intégration sociale</u> . Le candidat devra situer <u>l'intégration professionnelle</u> dans l'intégration sociale.		x	x	x			x	0.75
	* Nécessité de définir l'individu en tant que travailleur et non en tant que personne handicapée. Conception du handicap comme un problème lié aux droits de l'homme plutôt que comme un problème individuel ou médical. (notion d'inclusion sociale).		x		x				0.5
	Les besoins s'expriment différemment selon type d'handicap, la personnalité de l'individu, sa situation sociale, le rôle joué par l'entourage, l'âge, le niveau de vie, le contexte socioculturel.		x	x	x				1
	- <b>Besoins des employeurs</b> - Informer, faire connaître pour rassurer /population et les aides. - Accompagner dans les démarches		x		x				1
<b>Compétences transversales</b>	- La clarté et la rigueur de l'expression écrite et de la composition.	x	x						3

<b>BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE</b>		<b>Session 2011</b>
<b>Connaissance des politiques sociales – CORRIGÉ</b>	<b>Code : ESE5CPS</b>	<b>Page : 5/5</b>

**Éléments de corrigé et de barème**

COMPÉTENCES	ÉLÉMENTS DE CORRECTION	Q1	Q2	CRITÈRES D'ÉVALUATION					PTS
				Exactitude des connaissances	Rigueur de l'analyse	Qualité de la réflexion	Connaissance des milieux professionnels	Maîtrise de la terminologie	
<b>C4.1</b> . Identifier les partenaires, leurs missions et les enjeux partenariaux. . Identification de l'évolution des politiques sociales locales et nationales.	Définitions : - partenariat - réseau		X	X					1
	Le <u>partenariat</u> s'inscrit dans un territoire : le <u>réseau</u> GESAT s'appuie sur un réseau de délégués et référents régionaux et départementaux qui mettent en relation offres du secteur protégé et adapté et demandes des entreprises (cf. délégués régionaux annexe du GESAT).		X		X		X	X	1
	La mise en œuvre du partenariat suppose des temps de rencontre et d'échange. Illustration GESAT( exemple : réunions de rencontre avec le secteur).  Identification partenaires (exemples : GDF SUEZ, Pôle emploi... ), leurs rôles et organisation (le GESAT gère et met à disposition la base de données, propose des formations, un accompagnement...et les entreprises s'engagent à respecter la charte et à développer l'emploi des travailleurs handicapés).		X	X	X				1

BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE		Session 2011
Connaissance des politiques sociales – CORRIGÉ	Code : ESE5CPS <b>ES</b>	Page : 1/5

	Le partenariat suppose : mutualisation des connaissances, des pratiques, la construction de références communes, (qui fait référence à l'interdisciplinarité et l'interinstitutionnalité). Illustration GESAT : Festival « Métiers et handicaps »		x	x	x				1
	Le travail en partenariat est nécessaire pour : - faire évoluer représentations (/valeurs) ; - permet de construire des pratiques collectives innovantes et adaptées aux besoins du public ; - remplir les missions d'accompagnement, de structuration et mutualisation.		x	x		x			1
	L'obligation d'emploi d'au moins 6% de travailleurs handicapés dans les entreprises de plus de 20 salariés est un principe déjà affirmé dans la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987. La loi de 2005 renforce ce dispositif (principe étendu aux entreprises publiques / dernière augmentation date de 2009 : contribution à l'Agefiph/ incitation au développement du travail en milieu ordinaire).	x		x					1
<b>C4.2</b>	Les <u>stratégies</u> mises en place prennent appui sur les freins ou les éléments facilitateurs rencontrés par les personnes handicapées dans leur accès à l'emploi. La présentation des freins justifie (permet d'expliquer) la mise en place des stratégies.	x			x			x	1
<b>. Prise en compte des obligations et contraintes</b>	Notion de représentation sociale	x		x					0.5

<b>BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE</b>		<b>Session 2011</b>
<b>Connaissance des politiques sociales – CORRIGÉ</b>	<b>Code : ESE5CPS</b>	<b>Page : 2/5</b>

institutionnelle, humaine, financière...	Freins : Employeurs réticents à l'emploi des personnes en situation de handicap car * <u>représentations</u> faussées des travailleurs handicapés (moins compétitifs, plus souvent absents). * formation travailleurs handicapés incompatibles /poste et niveau insuffisant * incompatibilité type de handicap /emplois et secteurs activité * aménagement de poste de travail chronophage * ignorance des aides * coûts (baisse des contributions ne compense pas le coût et les difficultés liées au recrutement) * difficultés logistiques (accessibilité) * difficile d'identifier multiples acteurs et aides	x			x		x	x	1.5
	Éléments facilitateurs pour l'emploi des personnes en situation de handicap : * intérêt financier : diminue contributions et augmente chiffre d'affaire car la communication sur cet engagement est valorisante * bénéficiaire de l'aide des associations dans les démarches de recrutement, formation, accompagnement....	x			x				0.5
	<u>Stratégies</u> directement induites par la loi : Emploi 6% travailleurs handicapés Recours à la <u>sous-traitance</u> Contribution <u>Agefiph</u>	x		x				x	0.5
	Certaines entreprises ont fait des choix leur permettant de respecter la loi en contournant le problème de l'intégration des travailleurs handicapés dans leurs équipes.	x				x			0.5

BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE		Session 2011
Connaissance des politiques sociales – CORRIGÉ	Code : ESE5CPS	Page : 3/5

Différence entre l'esprit de la loi : développer l'emploi en <u>milieu ordinaire</u> et la réalité.	x				x		x	1
Autres stratégies mises en œuvre par les entreprises pour répondre aux exigences de la loi. * Maintien de l'emploi (RQTH : reconnaissance administrative faite par la CDAPH). * L'entreprise choisie de recruter des professionnels dont le handicap est compatible avec les postes existants au sein de l'entreprise. * Accord entreprise : accord passé entre l'entreprise et Agefiph sur une période de 3 ans. L'entreprise conserve la contribution normalement versée à l'Agefiph afin de mener des actions en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Les actions sont prévues dans l'accord pour une période de 3 ans.	x		x	x			x	1
<u>Pour contribuer à l'intégration professionnelle des travailleurs handicapés, il faut répondre aux besoins des personnes handicapées (spécifiques).</u>		x		x				0.5
Le candidat devra identifier <b>les besoins des personnes handicapées</b> en matière d'intégration professionnelle * Permettre la construction d'une image sociale valorisante (estime de soi), permettre intégration (auprès des employeurs mais aussi chez les personnes handicapées elles même, car elles finissent par intérioriser les représentations collectives et se considèrent moins performantes) reconnaissance, crédibilité.		x	x	x				0.75

BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE		Session 2011
Connaissance des politiques sociales – CORRIGÉ	Code : ESE5CPS	Page : 4/5